TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI. SERVICE DES A.I.M.O.

KIBUNGO

Nº211/3.903.-

TRANSMIS copie pour information à : Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI .-Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA .-Monsieur le Conseiller du Mwami du Ruanda à NYANZA .-Monsieur le Conseiller du Mwami de l'Urundi à KITEGA .-Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS) de et à .KIBUNGU

> Usumbura, le 10 Août 1957.-LE DIRECTEUR DES A.I.M.O..

H.GUILLAUME

FONDS DU BIEN-ETRE INDIGENE AU CONGO BELGE -----

Léopoldville, le 3 Août 1957 .-

Nº3973/Prg/B/-

OBJET : =====

Constitution dossiers demandes de subsides F.B.I. Notes du Service Technique.

TRANSMIS copie pour information à Messieurs les Directeurs Provinciaux des AIMO à : LEOPOLDVILLE - COQUILHATVILLE -STANLEYVILLE - BUKAVU - USUMBURA -ELISABETHVILLE - LULUABOURG, avec l'assurance de ma considération très distinguée.

Monsieur le Directeur Régional,

J'ai l'honneur de perter à votre connaissance qu'en vue de vous permettre ainsi qu'au Service Provincial des AIMO de constituer des dossiers complets, les notes du Service Technique du Fonds du Bien-Etre Indigène seront dorénavant établis en 7 exemplaires à répartir comme suit :

1º/- Pour les dossiers "enseignement" et "Service Médical" :

l exemplaire pour les archives du Service Technique

l exemplaire pour le dossier de la Direction Générale du F.B.I. à Léopoldville

l exemplaire pour le dossier de la Direction Régionale

l exemplaire pour le dossier du requérant

3 exemplaires pour les dossiers détenus par le Service des AIMO (1 dossier archives AIMO - 2 dossiers pour le Gouverneur Général qui en transmet un exemplaire à la Direction Général avec ses avis).

22/- Pour les autres dossiers : l exemplaire pour les archives du Service Technique

.../ ...

2 exemplaires pour les dossiers de la Direction Générale du Fonds du Bien-Etre Indigène à Léopoldville

l exemplaire pour le dossier de la Direction Régionale

l exemplaire pour le dossier du requérant

2 exemplaires pour les dossiers du Service des ATMO.

X

Les exemplaires destinés au requérant et au Service des AIMO leur seront transmis par le Directeur Régional.

Pour le Directeur Général, Le Directeur, - E. MOEDBECK -(sé)E. MOEDBECK.

A Monsieur le Directeur Régional du F.B.I. T O U S .